



**Arrêté n°D423233AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D657**

STAM Val de Lorraine

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de la Mairie de Blénod-les-Pont-à-Mousson en date du 31/08/2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des participants à la manifestation intitulée "**Marche-course Octobre Rose**", dont le parcours emprunte un tronçon de la RD n° D657 du PR 12+183 au PR 13+0 sur le territoire et pour le compte de la commune de Blénod-lès-Pont-à-Mousson ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

## ARRETE

**Article 1-** Le strict respect du code de la route sera appliqué à la manifestation intitulée "Marche-course Octobre Rose" se déroulant le dimanche 08 octobre 2023 de 08H00 à 14H00 sur la RD n° D657 du PR 12+183 au PR 13+0.

**Article 2** - Au vu la configuration des lieux, la circulation sera temporairement restreinte sur la RD n° D657 du PR 12+183 au PR 13+0, à savoir :

- limitation de la vitesse à 50 Km/h dans les deux sens de circulation.

**Article 3** - Afin de prévenir les usagers circulant sur la RD n° D657, l'organisateur veillera à disposer des panneaux d'information indiquant la présence des participants pour le bon déroulement de la manifestation.

**Article 4-** La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge et sous la responsabilité de l'organisateur de la manifestation.

**Article 5** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,  
- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique,

Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Blénod-lès-Pont-à-Mousson,  
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,  
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 15 septembre 2023**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Pour la présidente du conseil départemental,  
Le directeur Infrastructures et Mobilité